



Divorce, maison en commun

Par bidule

Bonjour,

Voilà je ne sais plus quoi faire. Je suis divorcé depuis quelques années. J'ai laissé la maison (en travaux) à mon ex-mari.

Il n'a toujours pas racheté le prêt de cette maison, je suis donc encore solidaire du prêt.

Aujourd'hui, il a décidé de ne plus payer le prêt. Je ne sais plus quoi faire. Quels sont mes recours?

Par ESP

Bonjour

Que dit textuellement votre acte de divorce ?

Par bidule

Bonjour,

L'acte chez le notaire :

"l'ordonnance de non-conciliation du XX/XX/XXXX a attribué al jouissance du domicile conjugal à M., à titre onéreux, et dit qu'il prendrait en charge le remboursement du crédit immobilier, de xxx,xx euros par mois"

au jugement :

"l'attribution de la jouissance du domicile conjugal à M. à titre onéreux, à charge pour lui de régler le crédit immobilier de XXX,XX Euros par mois"